

## PROCES-VERBAL CONSEIL DU 30 JUILLET 2024

**Présents :** Messieurs Sébastien DOUAY– Yannick KAMPFER – Jean-Paul DERMIGNY — Joël HAPPE – Thierry DUPARCQ — Jacques PINCHON — Jérémy JADOUL — René CAILLEUX  
Mesdames Laurence DECAYEUX— Caroline HENOCQ — Adeline BORRUECO arrivée à 18 H 18

**Absents excusés :** Gaëlle MILET (procuration donnée à Yannick KAMPFER) — Jean-Baptiste GRU (pas de pouvoir donné)

**Absente non excusée :** Melinda DE ANDRADE

**Secrétaire de séance :** Jérémy JADOUL

### Ordre du jour

- ☞ Approbation du compte rendu de la réunion du 09 avril 2024 et du 03 juin 2024
- ☞ Recensement 2025
- ☞ Médecine préventive
- ☞ Cession parcelles ZT 79 et ZT 86 pour crèche
- ☞ Subventions aux associations
- ☞ Prévoyance
- ☞ PLUI

#### ✓ Approbation du compte rendu de la réunion du 09 avril 2024 et du 03 juin 2024

Les membres du Conseil municipal ayant reçu les PV par mail. Chacun a pu les lire attentivement. Aucune remarque ne sont signalées.

*Le comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.*

#### ✓ Recensement 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du prochain recensement qui aura lieu du 15 janvier au 15 février 2025. Il y a lieu de désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se chargera de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs. Caroline HENOCQ Maire Adjointe est proposée à cette fonction. A l'unanimité, le Conseil approuve cette nomination. (*Délibération 2024.21*)

A cette occasion, Mme HENOCQ effectuera une journée de formation en octobre prochain. 2 agents recenseurs seront désignés prochainement.

#### ✓ Médecine préventive

La convention souscrite auprès de la médecine préventive du CDG80 datant de 2010, il est proposé à la commune d'adhérer à une nouvelle convention qui tient compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques pour une durée de 1 an à compter de janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction sur une durée totale de 3 ans. Après délibération, le Conseil décide de donner suite à cette proposition et d'adhérer à cette nouvelle convention.

Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 0

(*Délibération 2024.22*)

✓ **Cession parcelles ZT 79 et ZT 86 pour crèche**

Suite au bornage effectué pour la cession du RPC les parcelles ZT 79 et ZT 86 deviennent ZT 118 et ZT 122. La ZT 78 devient ZT 116. M le Maire demande au Conseil son approbation pour céder tout ou partie de ces parcelles pour l'euro symbolique à la CCES pour son projet crèche à Monchy-Lagache.

Pour : 9          Contre : 0          Abstentions : 2

*(Délibération 2024.23)*

✓ **Subventions aux associations**

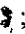
*Arrivée de Mme BORRUECO (18h18).*

Yannick KAMPFER présente à l'Assemblée le tableau des subventions accordées aux associations l'an passé. Intervention de Caroline HENOCQ qui déplore que les associations ne participent pas aux manifestations organisées par le Comité des Fêtes et ne leur propose pas d'aide.

Avant de procéder au vote :

- Il est précisé que les Membres du Conseil Municipal qui sont membres du bureau d'une association subventionnée ne peuvent pas prendre part au vote des subventions de cette dernière.

Après DELIBERATION, le Conseil décide d'allouer les sommes suivantes aux associations figurant ci-dessous sous réserve qu'elles aient communiqué leurs statuts, le bilan de l'année précédente, ainsi que leur R.I.B. *(Délibération 2024.24)*

- Tennis club : 700 € (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)
- Club de l'Omignon : 650 € (11 Pour, 0 Contre, 1 Abstention)
- ADMR : 1 100 € (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)
- Amicale des 2 étangs : 500 € (11 Pour, 0 Contre, 1 Abstention)
- Section locale des ACPG-CATM : 400 € (10 Pour, 0 Contre, 1 Abstention, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)
- Voyage scolaire ACPG : 800 € (10 Pour, 0 Contre, 1 Abstention ; Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) – Somme allouée si le voyage a lieu
- Comité des fêtes : 2 600 € (7 Pour, 0 Contre, 0 Abstention – Mesdames BORRUECO et HENOCQ & Messieurs DUPARCQ – JADOUL et KAMPFER ne prennent pas part au vote)
- APE : 500 € (7 Pour, 1 Contre, 3 Abstentions  ; Madame MILET représentée n'a pas pris part au vote)
- Ball trap : 100 € (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)
- Club des supporters : 0 € : il est décidé de ne pas subventionner l'association : 12 pour
- Scrapicalement : 100 € (11 Pour, 0 Contre, 1 Abstention)
- OML : 1000 € (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)
- Société de chasse : 200 € (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention ; Monsieur DOUAY ne prend pas part au vote)
- Judo club : 500 € (11 Pour, 0 Contre, 1 Abstention)
- M'Dance & Cie : 500 € (9 Pour, 0 Contre, 3 Abstention)

Le total des subventions aux associations s'élève à 9 650 €.

✓ **Prévoyance**

Les textes prévoient un montant de participation de minimum 7 € mensuel au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toutefois en 2026, cela risque de changer et le système passera à 50%

Se pose la question soit d'opter pour un contrat de groupe soit de d'opter pour la labellisation décision non arrêtée pour l'instant (devis en cours).

Après délibération le Conseil décide de participer à hauteur de 50 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 peut importe l'option qui sera retenue

Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 1

*(Délibération 2024.25)*

✓ PLUI

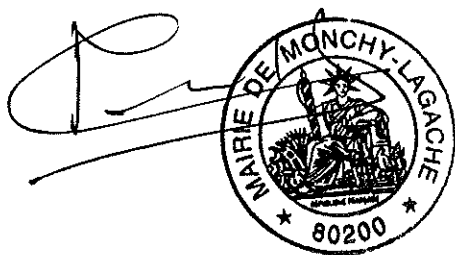
Le projet PLUI est parvenu. Quelques remarques sont à formuler. M le Maire demande s'il ne serait pas judicieux, suite aux coulées de boue dans le village d'indiquer dans celui-ci les versants à risque ce qui permettrait de mettre en place une réglementation. Sujet à présenter à la Commission PCS (Plan Sauvegarde Communal).

Intervention de M. HAPPE qui souligne l'importance du zonage qui aboutit sur une réglementation (interdiction de construction par exemple)

Le vote du PLUI devant s'opérer dans 3 mois, M le Maire demande à tous les conseillers de consulter le règlement disponible en mairie pour pouvoir voter le PLUI en septembre 2024.

L'ordre du jour étant clos,  
La séance est levée à 19h30

Le Maire



Le secrétaire de séance

